



Le 19 février 2009

**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DE COMMUNES 'VAL DE NORGE'
Séance du 17 FEVRIER 2009**

**Date de convocation
04 Février 2009**

L'an deux mil neuf, le dix sept février à vingt heures trente, le Conseil de communauté de communes 'Val de Norge', s'est réuni à la Salle Polyvalente d'ASNIERES-les-DIJON, sous la présidence de Ludovic ROCHETTE, Président,

**Date d'affichage
04 Février 2009**

Etaient Présents :

Conseillers en exercice :
43
Présents : 36

Votants : 40

Pouvoirs : 04

Asnières-les-Dijon : Patricia Gourmand, Robert Fourneaux, Laurence Lenoir, Josiane Maillard,
Bellefond : Philippe Meunier, Jean Boramé, Jean-Marc Cholley,
Bretigny : Edith Jourot, Didier Aubert, Bernard Cadiou,
Brognon : Ludovic Rochette, Michel Dorey, Jean Du Parc, Michel Guillemot,
Clénay : Josiane Roy, Jean-Claude Sobole, Laurent Vichot,
Flacey : Patrice Demaison, Didier Bornot, Yves Tanter,
Norges-la-Ville : Emmanuel Clochet, Claude Carré, Maurice Chebion, Michel Derepas,
Orgeux : Jean-Pierre Opplert, (en début de soirée), Marie Delahaye-Cavin, Marie-France Thomas,
Ruffey-les Echirey : Michel Blanc, René De Mol, Isabelle Guérin, Pierre Poillotte, Christiane Ragno,
Saint-Julien : Alain Delettre, Jean-François Delnestre, Michel Herbelin, Michel Lenoir, Françoise Van Roy.

Absents excusés : Robert Duhoux (Procuration à Patricia Gourmand) – Didier Maingault (Procuration à Bernard Cadiou) – Elisabeth Stoltz (Procuration à Jean-Claude Sobole) – Jean-Pierre Opplert (Procuration à Marie-France Thomas).

Secrétaires : Marie-Hélène Vuillemot – Michel Dorey.

Début de la séance à 20 h 30

Avant de commencer la séance, le Conseil de Communauté de Communes approuve le procès-verbal de la séance du 24 novembre 2008.

AFFAIRES GENERALES et FINANCIERES

Présentation nouvelle Elue

Le Président présente aux membres du Conseil Communautaire Laurence LENOIR de la Commune d'Asnières-les-Dijon, nouvelle Elue Communautaire. En effet, suite au recensement légal de la population à Asnières-les-Dijon, le nombre d'habitants a augmenté au 1^{er} janvier 2009. Les élus communautaires sont passés de 4 délégués à 5. Il précise également qu'une nouvelle délibération doit être établie par la Commune d'Orgeux, suite à la démission de Monsieur Jean-Charles Furlan de la Commune d'Orgeux du Conseil Communautaire.

Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) – Délibération n°1

Le Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire la nécessité de procéder à un débat d'orientations budgétaires concernant les investissements pour l'année 2009, à savoir : l'extension du Restaurant Scolaire Garderie de Saint-Julien, l'aménagement de la Zone des Nouratons, le futur siège de la Communauté de Communes et la création des chemins de randonnée. Les projets d'investissements 2009 ont été évoqués lors du Bureau Communautaire du 19 janvier 2009. Le

Président rappelle que les marges de manœuvres en fonctionnement sont réduites. Il précise également l'augmentation raisonnable de 4.9 % du marché des OM.

Le Conseil Communautaire, Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **APPROUVE** les orientations budgétaires en Investissement pour l'année 2009,
- **AUTORISE** le Président à signer les écritures correspondantes.

Restes à réaliser – Délibération n°2

Le Président présente aux membres du Conseil Communautaire la liste des reports des Restes à Réaliser pour les Investissements en Dépenses et en Recettes. Michel LENOIR, Président de la Commission Finances a donné son accord. Le Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire que les subventions pour le RGP – CLSH de Norges-la-Ville sont toujours en attente. Les Miroiteries Dijonnaises, Lot n°6 n'ont toujours pas donné leur décompte final.

Le Conseil Communautaire, Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **APPROUVE** l'état des Restes à Réaliser.

Article/Chapitre	Désignation	Recettes/Dépenses	Proposé	Voté
10222/10	FCTVA	R	12 700.00	12 700.00
1321/13	Etat	R	70 000.00	70 000.00
1341/13	DGE	R	192 512.30	192 512.30
1348/13	Autres	R	53 000.00	53 000.00
2141/21	Const. Bât. Pub.	D	108 192.00	108 192.00

Total Dépenses Proposé	108 192.00 €	Total Dépenses Approuvé	108 192.00 €
Total Recettes Proposé	328 212.30 €	Total Recettes Approuvé	328 212.30 €

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Zone des Nouratons – Avenant n°1 – CAO du 1^{er} décembre 2008 – Délibération n°3

Le Président expose aux membres du Conseil Communautaire la liste des entreprises retenues de la Zone d' Activités « Les Nouratons ». Il précise que l'entreprise ABS doit confirmer l'achat du terrain proposé. Il rappelle le prix de vente de 21 €/m² + 4 000 € de frais de raccordements. Le Président informe les membres du Conseil Communautaire que la commission d'appel d'offres s'est réunie le 1^{er} décembre 2008 en présence du Cabinet JANIN-SCHENIRER. Le Président présente donc l'avenant n° 1 concernant les travaux supplémentaires pour un montant de 37 432,71 € TTC. En effet, au commencement des travaux VRD à la Zone d'Activités « Les Nouratons », il est apparu des chemins de mauvaise qualité ce qui a occasionné ces travaux supplémentaires.

Le Conseil Communautaire, Après en avoir délibéré **à l'unanimité**,

- **ACCEPTE** l'Avenant n°1 pour la somme de 37 432.71 € TTC.
- **AUTORISE** le Président à signer les documents correspondants.

ENVIRONNEMENT

Marché OM 2009 – 2012 - Délibération n°4

Le Président rappelle aux membres de Conseil Communautaire le lancement du marché des Ordures Ménagères le 23 décembre 2008. La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le vendredi 13 février 2009 pour l'ouverture des plis, soit le lendemain de la fermeture de réception des dossiers. Il rappelle que le nombre d'habitants a augmenté à savoir 8 000 pour l'ensemble du territoire communautaire. A sa demande, Patrice DEMAISON fait le point sur le dossier des OM pour l'année 2008 et le remercie de sa contribution pour la réalisation du dossier de préparation pour l'année 2009.

Le Conseil Communautaire, **Après en avoir délibéré, à l'unanimité**,

- **ACCEPTE** le choix de la Commission d'Appel d'Offres pour l'entreprise retenue à savoir : SITA Centre Est pour la somme de 102 257 € HT, soit 107 881 € TTC,
- **DIT** que les crédits seront au BP 2009,
- **AUTORISE** le Président à signer les documents et écritures correspondants.

Convention SMOM – Délibération n°5

Le Président présente aux membres du Conseil Communautaire le renouvellement de la convention pour l'année 2009 pour le tri sélectif. Le prix par habitant pour l'année 2009, s'élève à 9.85 €, tarif unique en baisse en raison de l'augmentation de la population (7 964 h). Suite à des changements de matériel, le ramassage des caissettes bleues et vertes a été modifié. Celui-ci se déroule sans problème particulier. A signaler quelques problèmes d'horaires en raison des conditions météo. Les caissettes restent gratuites. Le Président rappelle que c'est la dernière année que le système de convention est mis en place. Il sera procédé à un marché d'appel d'offres pour le tri sélectif pour l'année 2010. (A revoir en septembre).

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

- **ACCEPTE** les termes de la convention de collecte de tri sélectif pour l'année 2009,
- **DIT** que les crédits sont inscrits au BP 2008,
- **AUTORISE** le Président à signer la convention.

Chemins de randonnée

Le Président explique aux membres du Conseil Communautaire qu'en raison du manque de devis pour l'aménagement des chemins, la délibération est reportée. Il rappelle que la CDC seule, a la compétence pour les conventions de passage des chemins. Il précise que les Bâtiments de France ont donné un avis favorable au projet.

ENFANCE et JEUNESSE

Extension du RGP – CLSH Saint-Julien

Le Président fait le point sur le dossier de l'extension du RGP – CLSH de Saint-Julien. Il explique que le plan a été simplifié. Deux salles de services seront installées au lieu d'une donc un service de repas unique. Le coût est donc revu à la baisse. Le permis de construire a été déposé depuis bientôt 3 mois. (Délais réglementaires pour un bâtiment public).

Coordination SPS – Délibération n°6

Le Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire la nécessité d'un coordinateur SPS, (contrôle des bâtiments, sol, sécurité, technicité...) pour le lancement de la construction. Plusieurs prestataires ont été consultés. Monsieur Jean-Jacques NICOT, de BOURGOGNE SPS a été retenu pour la somme de 2 152.80 € TTC.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

- **APPROUVE** le devis de BOURGOGNE SPS, pour un montant de 2 152.80 € TTC,
- **DIT** que les crédits seront inscrits au BP 2009,
- **AUTORISE** le Président à passer les écritures correspondantes.

Convention de mise à disposition des locaux RGP – CLSH Norges-la-Ville

Le Président rappelle qu'une commission s'est mise en place afin de fixer les termes exacts de la convention de mise à disposition des locaux du RGP – CLSH de Norges-la-Ville. Le Président donne lecture de cette convention après des modifications apportées par Monsieur Jean Du Parc. Ce dernier précise qu'une convention de ce type ne peut excéder 10 ans, d'où les modifications apportées (renouvellement par périodes de 10 ans). Après une discussion entre élus communautaires, le Président précise que si la CDC cesse d'exister, la convention est annulée, le bâtiment qui est construit sur un terrain appartenant à la Commune de Norges devient sa propriété par accession, à charge pour la Communauté de Communes de le détruire si cela lui était demandé, soit plutôt à charge, pour la Commune de Norges, de lui rembourser le montant de la plus value ainsi apportée à sa propriété. (Art. 555 du Code Civil). Il en serait de même pour le cas où la Commune de Norges se retirerait de la CDC : si la Commune de Norges-la-Ville se retire de la CDC, elle devra alors en assurer le rachat complet. Le Président propose de revoir ce dossier en prochain Conseil Communautaire.

COUP de CONTES – Délibération n°7

Le Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire que le Coup de Contes est un festival organisé par la BDP. Ce spectacle, mis en réseau par les bibliothèques, tourne de village en village. A

l'occasion des 30 ans de la Bibliothèque de Norges-la-Ville, le « Coup de contes » 2009 » aura lieu à Norges. La date n'est pas encore fixée.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **DECIDE** de verser une participation de 250 euros à la Bibliothèque Centrale de Prêt,
- **DE REMBOURSER** les frais de repas des conteuses et bibliothécaires sur présentation de justificatifs à hauteur de **100 € maximum**,
- **D'OFFRIR** à la fin du spectacle boissons et brioches,
- **D'INSCRIRE** les dépenses nécessaires au BP 2009,
- **AUTORISE** le Président à engager les démarches nécessaires.

Convention AMSA – Délibération n° 8

Le Président présente au Conseil Communautaire la convention de partenariat entre la Ville de Saint-Apollinaire, l'Association Musicale de Saint-Apollinaire et la CDC qui a plusieurs objectifs concernant les manifestations et l'enseignement de la musique. Le Président rappelle que cette convention d'échanges, à titre gratuit, sera signée par les 3 parties le lundi 9 mars à 18 h 15 à la Salle de Conseil Municipal de Bretigny.

Le Conseil Communautaire, Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **ACCEPTE** cette convention avec l'AMSA et la Commune de Saint-Apollinaire,
- **AUTORISE** le Président à signer la convention.

ACHAT GROUPE de FOURNITURES ADMINISTRATIVES – Délibération n°9

Le Président expose au Conseil Communautaire qu'un achat groupé de fournitures administratives à savoir une commande de papier A4 et A3, a été effectué par certaines communes de la CDC. Pour des besoins d'écritures budgétaires, il est nécessaire de prendre une délibération.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **DECIDE** de demander une participation financière à chaque commune utilisatrice,
- **AUTORISE** le Président à passer les écritures budgétaires correspondantes.

QUESTIONS DIVERSES

Patricia GOURMAND soulève le problème des factures de l'ADMR pour l'année 2008, reçues début 2009. Elle fait un point sur les inscriptions des enfants pour le CLSH d'Asnières-les-Dijon pour les vacances de février. (14 enfants en moyenne par jour) Le Président rappelle qu'un bilan de fréquentation du CLSH sera fait après les vacances de février. Françoise VAN ROY signale qu'il y a moins d'enfants inscrits que l'année passée. Françoise VAN ROY précise que l'ADMR envoie aux familles, un récapitulatif sur l'année allant de janvier à novembre.

Fin de la Séance à 22 h 00

PROCHAIN CONSEIL COMMUNAUTAIRE

LUNDI 30 MARS 2009
Salle des Fêtes de BRETIGNY